COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

FÉDÉRATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES

FORMATION INITIALE EN ORTHOPHONIE : LES ANNONCES DOIVENT DÉSORMAIS SE TRADUIRE EN ACTES

Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, se sont rendus ce lundi 9 novembre à Orléans pour rappeler la nécessité de former davantage de professionnels de santé afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins. La FNO partage ce constat. Elle le porte depuis plusieurs années auprès des pouvoirs publics et attend désormais des réponses à la hauteur de l'urgence.

En orthophonie, l'insuffisance des capacités de formation initiale n'est ni nouvelle ni conjoncturelle. Elle est dénoncée de longue date, sans que les décisions prises permettent à ce jour de répondre aux besoins. En 2026, seulement 1 025 places ont été proposées pour plus de 30 000 candidatures déposées chaque année, soit à peine 3% d'admis dans l'une des filières les plus demandées de France. Ce nombre de places reste inférieur de 10% à la planification prévue par la proposition de loi n° 666, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en avril 2025.

Pendant ce temps, plus d'un demi-million de patients attendent un rendez-vous, parfois pendant deux à trois ans selon les territoires. Nombre d'entre eux ont déjà renoncé ou renonceront à des soins en orthophonie. Ces délais ne peuvent plus être considérés comme une situation acceptable. Ils appellent des décisions et des moyens, pas une nouvelle succession d'annonces.

À Orléans, les deux ministres ont annoncé l'ouverture, dans les prochaines années, de nouveaux centres de formation en santé, notamment en orthophonie. Ils ont expressément cité les projets de centres de formation universitaire en orthophonie (CFUO) de Reims, Angers, Saint-Étienne et Orléans, avec des ouvertures prévues d'ici à 2028.

La FNO prend acte de cet engagement politique, nécessaire et attendu. La création d'un CFUO suppose en effet une mobilisation conjointe des universités, des régions et de l'État. Trop de projets sont longtemps restés bloqués faute d'un portage politique national et de moyens clairement identifiés. Ce soutien doit désormais permettre de lever ces obstacles, et non se limiter à afficher une ambition.

Ces projets sont le fruit d'un travail de fond mené par des équipes universitaires et des orthophonistes engagés sur leurs territoires. La FNO les accompagne dès les premières étapes, notamment par la mise à disposition d'outils spécifiques, dont un guide de création d'un CFUO. Après l'ouverture du CFUO de La Réunion en septembre dernier, cette mobilisation doit déboucher sur de nouvelles ouvertures effectives, dans les délais annoncés et dans des conditions garantissant la qualité de la formation.

Pour la FNO, la concrétisation de ces engagements exige :

- Un calendrier précis pour chacun des projets annoncés, assorti de financements pérennes couvrant les postes d'enseignants-chercheurs et de coordination, les locaux et les moyens de fonctionnement.
- Un arrêté pluriannuel, sur le fondement de l'article L. 4383-2 du code de la santé publique, fixant une trajectoire et un nombre minimal d'étudiant·es admis·es, pour atteindre 1 500 places en 2030.
- Des terrains de stage en nombre suffisant, grâce à une reconnaissance effective et à la rémunération des maîtres de stage : l'augmentation des promotions ne peut reposer sur leur seul engagement.
- Des moyens renforcés pour les centres existants, eux aussi appelés à accueillir davantage d'étudiant·es, sans dégrader les conditions d'enseignement et d'encadrement.

La FNO salue l'engagement des deux ministres, qui devra se traduire par des mesures concrètes à la hauteur des enjeux. Une annonce d'ouverture ne constitue pas, à elle seule, une augmentation des capacités de formation. Celle-ci ne sera effective que lorsque les financements seront engagés, les équipes constituées et les étudiant·es accueilli·es.

La FNO restera mobilisée aux côtés des porteurs de projets et vigilante quant au respect des engagements pris. Les patients comme les futurs professionnels attendent désormais des résultats : les annonces doivent se traduire en places de formation supplémentaires et, à terme, en un meilleur accès aux soins.

Le bureau fédéral de la FNO

Sarah Degiovani - Présidente de la FNO
06 48 13 46 39
Luc Fournial - Délégué général de la FNO
06 15 59 40 26

Syndicat professionnel qui fédère 8 400 orthophonistes, la FNO représente l'orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.